

# Les sujets débattus au Conseil Municipal de la Teste ce soir sont...

Le Conseil Municipal de « rentrée » de la Commune de la Teste de Buch a lieu ce mardi 2 octobre à l'Hôtel de Ville. Vendredi dernier, le maire Jean-Jacques Eroles a présenté à la presse les sujets qui seront traités ce soir. C'est tout d'abord « un bilan très positif de l'été » qui sera dressé par l'équipe municipale avant que le Conseil n'aborde de nombreux projets de rénovations, services à la population, développement économique et aménagement de l'espace au sein de la Commune. Parmi eux, notons la future construction de deux nouveaux carrefours giratoires, l'acquisition d'une parcelle de 490 m<sup>2</sup> en centre-ville pour un espace public et la vente de propriétés situées à Cazaux.

Voici les points importants qui seront débattus lors de ce Conseil Municipal :

- **Lutte collective contre le ragondin, le rat musqué et le raton laveur**

Dans le cadre d'une lutte contre les ragondins, rats musqués et ratons laveurs, la commune projette d'apporter un important soutien à l'ADPAG (Association Départementale des Piégeurs Agréés de la Gironde)

. La commune versera à l'ADPAG une subvention de 3 € par rat musqué ou ragondin capturé, de 5 € par raton laveur capturé et remboursera la cotisation annuelle de 17 € de chaque piégeur agréé (dans la limite de 3/an) qui aura capturé des ragondins, des rats musqués ou des ratons laveurs sur le territoire communal entre le 1er juillet 2018 et le 30 juin 2019.

. La commune participera aux frais de dossier et de suivi en versant la somme de 50 € à l'ADPAG pour la saison de piégeage.

. Au 15 octobre 2019, l'ADPAG envoie un état des prises effectuées à la commune de La Teste de Buch.

- **Protocole d'accord transactionnel entre le Commune de la teste de Buch, la société 02+, la société MAAF assurance et la société IDEX Energies**

A la suite d'une requête indemnitaire en plein contentieux contre la société IDEX ENERGIES, déposée par la Commune suite à une mauvaise gestion des travaux d'IDEX ENERGIES à la salle Pierre Coubertin, un protocole transactionnel prévoit l'indemnisation de la Commune par la société MAAF à hauteur de 35 309 € pour l'ensemble des préjudices. En contrepartie : l'arrêt définitif de l'instance en cours et au renoncement des demandes indemnitaires pour le contentieux intéressant les parties.

- **Aménagement de deux carrefours giratoires**

Deux nouveaux carrefours giratoires verront le jour sur la RD 1250 au PR 47+265 et entre la RD 1250, rue Victor Hugo et rue des Maraichers. Le début des travaux est annoncé en Octobre 2018 pour un achèvement en Juin 2019.

- **Acquisition du 8 rue Pierre Dignac**

Situé dans l'hyper-centre de la Teste avec un accès direct sur la rue Pierre Dignac et un passage vers la rue Victor Hugo, la Commune de la Teste souhaite acquérir la parcelle du 8 rue Pierre Dignac mise en vente, pour un montant de 450 000 €. L'objectif serait, pour la Commune, d'aménager cette parcelle en espace public (la parcelle offre une superficie de 490m<sup>2</sup>), mais également de créer un cheminement piéton entre les rues Pierre Dignac et Victor Hugo.

- **Vente des propriétés situées avenue de Verdun à Cazaux**